



Brève de l'IDD n°8 (01.03.17)

Pauvreté objective et Pauvreté subjective : des comparaisons éclairantes

Depuis le début des années 2000 sont considérées comme pauvres les personnes vivant dans un ménage dont le revenu est inférieur à 60% du revenu médian. Il s'agit donc d'un taux de pauvreté dite *objective* et *relative*. Il existe deux autres mesures de la pauvreté (pour l'essentiel) :

1. Un taux de pauvreté *objective* et *absolue* en référence à des normes de consommations minimales (le plus souvent adaptées à chaque type de ménage).
2. Un taux de pauvreté *subjective* (ce sont les personnes rencontrées qui se déclarent en difficultés), mesurée par des questions du type : « Compte tenu des revenus de votre ménage, votre ménage est-il en mesure de boucler son budget très facilement, facilement, plutôt facilement, plutôt difficilement, difficilement ou très difficilement ? ».

Cette question est posée depuis 2004 en Belgique mais les réponses sont rarement exploitées. C'est dommage, parce que la comparaison entre les réponses à cette question et le taux de pauvreté objective pour différentes catégories de ménages sont éclairantes.

Par définition, la réponse à cette question résulte d'une appréciation personnelle ; les réponses individuelles sont influencées à la fois par des caractéristiques intrinsèques (ex : état de santé, niveau d'endettement, type de tempérament...) et le contexte socio-économique et culturel. Mais le vécu est au moins aussi important pour les choix, le bien-être, etc., des personnes que des données dites objectives (surtout quand l'estimation du taux de pauvreté ne tient pas correctement compte de tous les revenus).

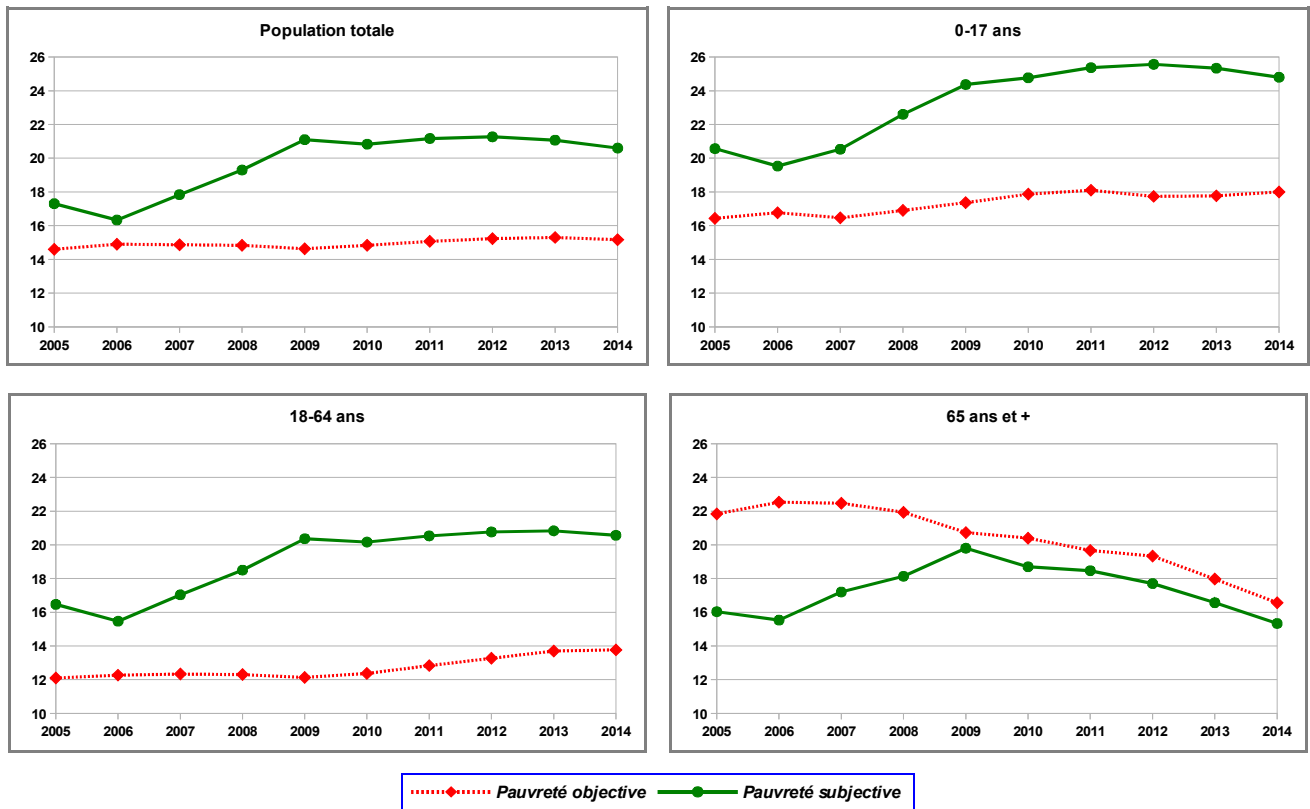
Premier constat : comme le montre le premier graphique ci-après (page suivante : en haut à gauche), le pourcentage de personnes vivant dans un ménage estimant avoir très difficile ou difficile de boucler son budget est tout au long de la période considérée plus élevé que le pourcentage de personnes vivant dans un ménage sous le seuil de pauvreté et a augmenté significativement entre 2006 et 2009 pour se stabiliser pendant la période de crise.

NB : Les données utilisées dans les graphiques suivants sont des moyennes mobiles sur trois ans centrées.

On observe des évolutions semblables pour les catégories d'âge 0-17 ans et 18-64 ans ; le taux de pauvreté subjective des 0-17 ans augmente lui jusqu'en 2012. Par contre, pour les 65 ans et +, le pourcentage de personnes vivant dans un ménage estimant avoir très difficile ou difficile de boucler son budget est tout au long de la période considérée moins élevé que le pourcentage de personnes vivant dans un ménage sous le seuil de pauvreté ; ce pourcentage a en outre diminué, comme le taux de pauvreté, entre 2009 et 2014.

NB : Attention : quand on parle des jeunes on parle de jeunes qui font partie d'un ménage qui présente telle ou telle caractéristique (en l'occurrence avoir du mal de boucler son budget).

Taux de pauvreté objective et Taux de pauvreté subjective – en % de la population considérée



Ces graphiques donnent l'impression que la crise n'a pas eu d'impact négatif marqué sur la pauvreté subjective. Les graphiques du haut de la page suivante montrent qu'il faut, pour bien comprendre ce qui se passe, distinguer deux populations : 1° les personnes en bas de l'échelle des revenus (à savoir celles qui se situent sous le seuil de pauvreté – approximativement 1.100 €/mois par unité de consommation en ce début 2017) et 2° les personnes qui se situent au-dessus du seuil de pauvreté.

Le taux de pauvreté subjective pour les personnes qui ne sont pas considérées comme pauvres oscille – pour toutes les catégories d'âge – autour de 15% depuis le début de la crise. Par contre, sauf pour les personnes âgées, le taux de pauvreté subjective des personnes en bas de l'échelle des revenus (= sous le seuil de pauvreté) est, en fin de période, supérieur à celui observé avant la crise. Le pourcentage de jeunes vivant dans un ménage sous le seuil de pauvreté et ayant difficile ou très difficile de boucler son budget est passé de 54,8% en 2005 à 64,3% en 2014 ; pour les 18-64 ans, on est passé de 46,9% à 60,8%.

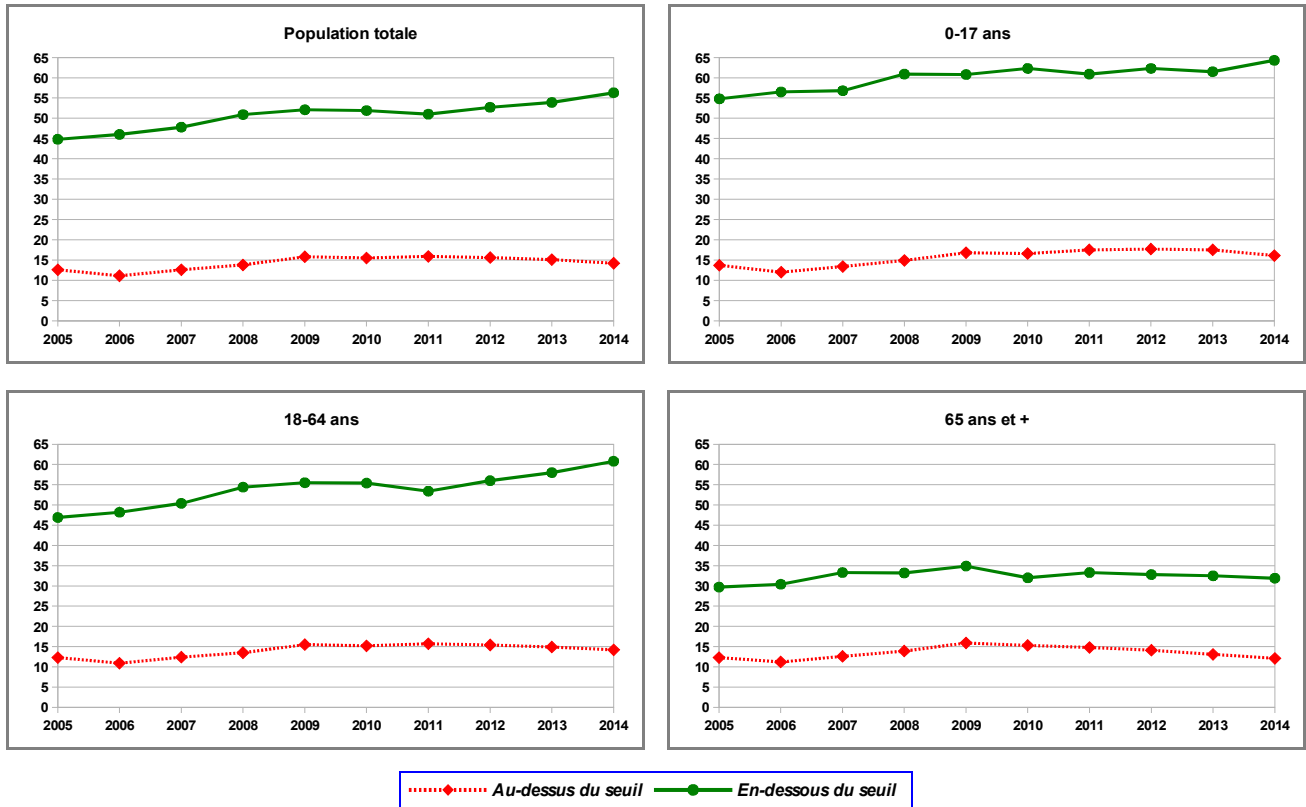
Le graphique du bas de la page suivante détaille les évolutions du taux de pauvreté subjective pour les personnes seules et les familles monoparentales – deux catégories de ménages que l'on sait plus précaires – qui se situent sous le seuil de pauvreté.

Trois conclusions majeures s'imposent à la lecture des graphiques de cette Brève :

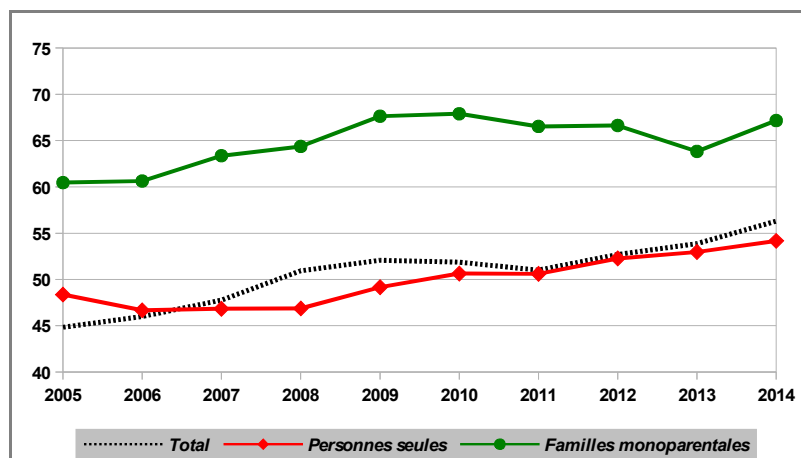
1. Entre 2005 et 2014, le nombre de personnes vivant dans un ménage ayant difficile ou très difficile pour boucler son budget a toujours été supérieur au nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté, sauf pour les personnes âgées.
2. La pauvreté subjective a été pendant toute la crise plus marquée qu'avant la crise, sauf à nouveau pour les personnes âgées.
3. Les moins de 65 ans vivant sous le seuil de pauvreté ont de plus en plus de mal à boucler leur budget.

(suite en bas de la page suivante)

**Taux de pauvreté subjective – en-dessous et au-dessus du seuil de pauvreté
en % de la population considérée**



**Pourcentage de personnes qui vivent dans un ménage pauvre
et qui a (très) difficile de boucler son budget – Personnes seules et familles monoparentales**



On peut donc parler d'une augmentation de la pauvreté subjective entre l'avant-crise et la période de crise et d'une intensification des difficultés telles que vécues par les personnes vivant en bas de l'échelle des revenus (= sous le seuil de pauvreté), sauf pour les personnes âgées dont la situation absolue et relative s'améliore.

Il faut constater et regretter, une fois de plus, que la taille insuffisante des échantillons ne permet pas de mener à bien des analyses au niveau régional ni des analyses plus fouillées en fonction de diverses caractéristiques des populations.

Source des données : Statistics Belgium - **Calculs :** IDD

NB : Les données utilisées ici ne sont pas publiées. Elles ont été fournies par Statistics Belgium.